

NON AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES !

Publiée dans la Feuille fédérale le 08.10.2019

Référendum contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les **électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée** en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer **de leur main**. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est **punissable** selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

| N° postal: | | Commune politique: | | | Canton: | |
|------------|--|--|-----------------------------------|--|----------------------|--------------------------------|
| N° | Nom et Prénom (écriture de sa propre main et si possible en majuscules) | Date de naissance (jour / mois / année) | Adresse exacte (rue et numéro) | | Signature manuscrite | Contrôle (laisser en blanc) |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |

Expiration du délai référendaire: 16.01.2020

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu _____

Date _____

| |
|-------|
| Sceau |
|-------|

Signature _____

Fonction officielle _____

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire: **Référendum Stop Cadeaux Fiscaux, Case Postale 5534, 8050 Zurich**
D'autres cartes de signatures, des prospectus et des argumentaires peuvent être commandés à: USS, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne, par téléphone au 031 377 01 01, ou par courriel à info@sgb.ch.

Veuillez découper ici et renvoyer ce coupon le plus vite possible. Un grand merci pour votre soutien !

NON
AUX CADEAUX FISCAUX
POUR LES FAMILLES
AISÉES !

RÉFÉRENDUM

NON

Merci d'envoyer votre signature dès que possible mais avant le 13.12.2019.

AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES !

- **Seules les familles les plus riches** verraient sa facture fiscal se réduire substantiellement.
- **La moitié des familles n'en profiterait pas.** Les familles à faible revenu ne paient pas d'impôt fédéral direct et n'ont, de ce fait, pas accès à ces déductions.
- **Ce cadeau fiscal coûterait 350 millions de francs à la classe moyenne,** car elle devra combler la perte fiscale si l'argent vient à manquer pour les réductions de primes maladie, les places de crèche ou l'éducation.

Soutenez le référendum avec un don – Merci !

www.stop-cadeaux-fiscaux.ch



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

B



50391351
000002

DIE POST

Référendum Stop Cadeaux Fiscaux

Case postale 5534

8050 Zurich

Veuillez découper ici et renvoyer ce coupon le plus vite possible. Un grand merci pour votre soutien !

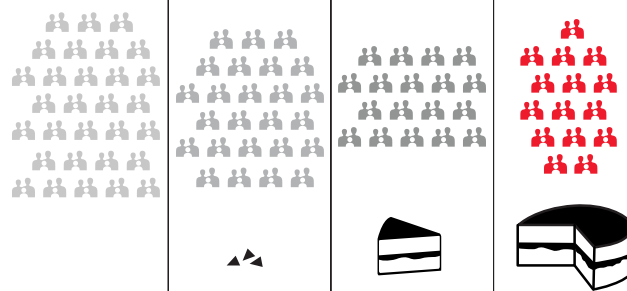
NON

AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES !

Peu avant les élections fédérales, la majorité de droite au Parlement a augmenté les déductions fiscales pour enfants dans l'impôt fédéral direct. Ce qui a été présenté comme un allègement pour les familles n'est en fait rien d'autre qu'un joli bonus offert aux parents riches. Car les déductions dans l'impôt fédéral direct ne profitent qu'à des personnes qui n'en ont pas besoin :

- 45 % des familles ne paient aucun impôt fédéral direct. Elles ne bénéficieraient donc pas du tout de ce bonus.
- Le tiers inférieur des ménages qui paient l'impôt fédéral direct toucherait tout juste 0,6 % de ces allègements fiscaux.
- Un autre tiers des ménages bénéficierait de 9,3 % de ces allègements fiscaux.
- Plus de 70 % de ce cadeau fiscal de 350 millions de francs irait dans les poches des quelque 200 000 ménages aisés qui disposent des revenus imposables les plus élevés.

LA PLUS GRANDE PART DE GÂTEAU POUR LES RICHES



Plus de 70 % de ce cadeau fiscal de 350 millions de francs irait dans les poches des quelque 200 000 ménages aisés.

CONCLUSION

Près de 90 % de la population paierait au prix fort ce cadeau fiscal de 350 millions en subissant des baisses de prestations cantonales dans les domaines de la formation, des réductions de primes-maladie et d'autres prestations publiques. Nous disons NON à cette redistribution inique !

